

AVIS PUBLIC

Règlement 990-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation collective dans la zone Ma.3

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 23 novembre 2015;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 7 décembre 2015;

Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption de ce règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la Loi ;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 7 mars 2016;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 14 avril 2016;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 18^e jour d'avril 2016

Céline LeBlanc
Greffière